

1. Absence de citation

Ne pas mentionner les travaux d'un chercheur vous ayant précédé est un procédé classique d'élimination symbolique des concurrents dans le monde intellectuel. Il semble que ce procédé soit particulièrement fréquent s'agissant des concurrentes. Pourquoi, alors qu'une prime de sérieux devrait être accordée d'emblée à l'abondance des lectures et à la précision des sources, semble-t-il plus avantageux à un chercheur de s'abstenir de mentionner celles-ci lorsque cela l'obligerait à citer une femme ?

1.1. En 1998, le sociologue Pierre Bourdieu publie *La Domination masculine*. Il omet toutefois d'y citer *Masculin-Féminin*, l'ouvrage de l'anthropologue Françoise Héritier, sa collègue au Collège de France, paru deux ans auparavant. Les deux thèmes étaient pourtant très proches, et le livre de la première avait fait suffisamment parler de lui pour qu'on ne puisse faire l'hypothèse que Bourdieu ait pu passer à côté. Circonstance aggravante : celui-ci prétendait dénoncer dans son livre la domination des femmes par les hommes, en rendant visibles les injustices de tous ordres dont les femmes sont victimes ; ce qui ne l'a pas empêché d'exercer à l'égard de sa consœur la plus grossière des mufleries : *faire comme si elle n'existait pas*. Pis encore : il n'a, semble-t-il, même pas perçu le problème – car sinon, aurait-il pris le risque de se voir lui-même pris au piège de l'accusation dont il se faisait le héraut (et le héros) ? **(sociologue)**

1.2. Un chercheur de mes amis, qui a pourtant été toujours très amical à mon égard, écrit dans un article, en 2012 : « ...ce qu'Howard Becker a justement nommé les « mondes de l'art » et l'affirmation du « régime de singularité »... ». Or j'ai proposé, défini et régulièrement utilisé ce concept depuis mon premier livre en 1991. Pourquoi, dans la même phrase, un concept est-il nommé et référé à son auteur homme, alors qu'un autre ne l'est pas à son auteur femme ? **(sociologue)**

1.3. Un collègue sociologue dont j'ai été très proche évoque successivement, dans un livre paru en 2017, « l'artification » (à propos de laquelle j'ai co-dirigé un ouvrage collectif, *De l'artification*, paru en 2012, le premier où ce terme apparaît en français), les « objets-personnes » (terme que j'ai créé dans un article paru sous ce titre en 1993 et repris dans un recueil d'articles en 2004), ainsi que le rôle des intermédiaires dans l'art contemporain (auquel j'ai consacré en 2009 un recueil d'articles, *Faire voir. L'art à l'épreuve de ses médiations*, et un chapitre dans *Le Paradigme de l'art contemporain*, paru en 2014). Voilà un triple hommage qui me ferait plaisir, si du moins mon nom était cité – mais ce n'est pas le cas. Ces concepts n'auraient donc

pas d'auteur, ces problématiques n'auraient été mises en évidence et traitées par personne ? **(sociologue)**

1.4. On peut mentionner le cas d'un philosophe qui a écrit un livre sur les émotions, en 1999, en ne citant sa collègue Martha Nussbaum qu'une fois, alors qu'elle était déjà la plus grande experte dans le domaine émotions et politique. **(philosophe)**

1.5. La juriste Ruti Teitel a inventé l'expression « transitional justice » (cf. *Transitional Justice*, 2000), qui est devenue une discipline dans son domaine, sans qu'aucune des sommités académiques ait reconnu son travail. **(philosophe)**

1.6. Il arrive que, pour un ouvrage à quatre mains, le nom de la femme disparaisse dans les recensions ou références, sans que l'homme s'en offusque. **(sociologue)**

1.7. Un intervenant dans un colloque a cité au cours de la deuxième journée les noms de tous les collègues, orateurs de la veille ayant présenté leur « conception », sauf le mien – mais en reprenant mes propres mots! **(juriste)**

1.8. Il y a presque dix ans un grand "manie-tout" d'une grande université parisienne organisa une journée de discussion sur les travaux de mon ex-directeur de thèse, dont certains que j'avais co-signé : je n'ai même pas été contactée, mais tous mes collègues masculins l'ont été. Une seule femme a été invitée à parler, pour une dizaine d'hommes à la tribune. **(juriste)**

1.9. Un colloque a été organisé à Paris en 2017, dont les actes ont été publiés en 2018. Il portait sur la question du talent, thème auquel j'ai consacré une grande partie d'un ouvrage en 2005, et qui occupait également une partie d'un autre en 2012. Pourtant je n'ai pas été invitée (pas plus que d'autres collègues femmes dont les travaux croisent aussi ce thème). Résultat : sur sept participants il y a... sept hommes. **(sociologue)**

1.10. Un philosophe de ma génération et appartenant au même laboratoire que moi a puisé sans compter dans ma traduction d'un auteur médiéval, ainsi que dans mon commentaire. Il n'y a fait nulle part référence. **(philosophe)**

1.11. Un anthropologue renommé a utilisé, sans la citer, l'analyse que j'ai faite dans ma thèse de la stratégie d'images d'une marque de luxe à travers des opérations patrimoniales dans une capitale européenne. Il a ensuite déclaré dans un article avoir « découvert » à Art Basel Miami la présence des maisons de luxe et ses répercussions dans la ville en question. **(spécialiste de communication)**

1.12. Peu après avoir participé à un ouvrage collectif réunissant une cinquantaine de chercheurs, j'ai écouté l'émission radiophonique dans laquelle les deux directeurs de publication étaient invités à parler. Le présentateur a choisi de s'intéresser spécifiquement à mon article, qui a fait l'objet de longues discussions entre eux. Malheureusement, aucun des protagonistes, et aucun des deux directeurs de publication, n'a jugé utile de citer mon nom. **(historienne)**

1.13. Suite à la publication de mon second livre, j'en ai envoyé un exemplaire à l'institution dont je retraçais l'histoire, sans jamais en recevoir de courrier de remerciements. Quelle ne fut pas ma surprise de découvrir quelques mois plus tard à l'antenne d'une grande radio deux hauts cadres de cette même institution expliquer, avec luxe de détails provenant de mon livre, l'histoire de leur mouvement, en reprenant la totalité de mes hypothèses de travail, sans jamais citer mon nom ou mon ouvrage. Contacté par mes soins, le présentateur-producteur a fait amende honorable et mis mon livre dans la bibliographie en ligne de l'émission. Mais je n'ai jamais reçu de réponse suite à mon courrier adressé aux deux cadres après l'émission. **(historienne)**

***1.14.** Les « bonnes feuilles » d'un livre à paraître sur un sujet qui occupe le tiers d'un de mes livres signale qu'il existe en France très peu d'ouvrages ayant traité de ce thème, et donne deux références – mais pas celle de mon propre livre. Celui-ci a pourtant été publié dans une maison d'édition prestigieuse, j'y ai moi-même cité un article de l'auteur de façon élogieuse, et j'étais membre du jury de son HDR : impossible d'imaginer qu'il ait pu ignorer mon propre travail. Il s'agit donc d'une invisibilisation délibérée. **(sociologue)**

